

Conseil Communautaire
Délibération n°1302024
Jeudi 28 Juin 2024 – 17h00



L'an deux mille vingt-quatre et le 28 juin à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente de Vêrargues, commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, M. Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, MM. Michel CRECHET, Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mme Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Yves QUESADA, Laurent AJASSE, Yves PERSON, Mmes Martine DUBAYLE CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Véronique MICHEL représentée par Pierre SOUJOL, Mme Viviane BONFILS représentée par Jean-Pierre BERTHET, M. Michel GALKA représenté par Michel CRECHET, M. Stéphane ALIBERT représenté Catherine MOREL-SAVORNIN, Mme Marie PAPAÏX représentée par Pascal CHABERT, M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, Mme Isabelle AUTIER représenté par Jérôme BOISSON, Mme Annabelle DALLE représentée par Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB, Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE et M. Christophe CALVET représenté par Patrice SPEZIALE.

Absent excusé : Mme Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques ESTEBAN.

Objet : Budget Principal – Décision Modificative n°1 pour l'année 2024

Monsieur Denis Devriendt, Vice-Président délégué aux finances, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2041582/731 Participation Investissement EPTB Vidourle	15 000,00	c/10222/734 FCTVA opérations pluvial	112 000,00
c/2153801/734 Réalisation noue Lunel	370 000,00	c/13246/734 AC Investissement pluvial	544 000,00
c/2153802/734 Travaux pluvial centre-ville Lunel	250 000,00	c/13241/323 Apport terrain piscine (chap 041)	905 000,00
c/202/734 Schéma directeur pluvial Boisseron	36 000,00	c/021/01 Virement du fonctionnement	100 000,00
c/2312/87 Sécurisation pont Marsillargues	5 000,00		
c/2111/323 Acquisition terrain piscine (chap 041)	905 000,00		
c/2111/554 Acquisition foncière	10 000,00		
c/1641/01 Remboursement dette pluvial Marsillargues	70 000,00		
TOTAL	1 661 000,00	TOTAL	1 661 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6161/020 Assurance flotte automobile	5 000,00	c/70848/020 Mise à disposition agent Le Grau du Roi	11 000,00
c/7391118/01 Prélèvements impôts directs	10 000,00	c/741126/01 Dotation d'intercommunalité	-9 000,00
c/617/734 Diagnostic physique compétence eaux pluviales urbaines	12 000,00	c/74832/01 Compensation fiscale	-81 000,00
c/6281/020 Adhésion Occitanie Europe	10 000,00	c/73111/01 Produit des impôts	13 000,00
c/65561/020 Cotisation PETR Vidourle Camargue	10 000,00	c/7351/01 TVA ex-TH	2 000,00
c/73951/01 Reversement TVA ex-TH 2023	73 000,00	c/7352/01 TVA ex-CVAE	10 000,00
c/73952/01 Reversement TVA ex-CVAE 2023	21 000,00	c/73118 rôles supplémentaires	92 000,00
c/61558/7212 Réparation portail déchetterie	6 000,00	c/747888/313 Subvention Caf projet Médiathèque	6 000,00
c/6188/313 Projet Médiathèque accompagnement à la parentalité	6 000,00	c/7473/52 Participation CD34 projet épicerie solidaire Lunel	3 000,00
c/6288/52 Projet épicerie solidaire Lunel	3 000,00	c/73211/01 AC négative Marsillargues	107 000,00
c/65736221/01 Subvention budgets eau et assainissement	-152 000,00	c/73211/01 AC négative Garrigues	19 000,00
c/6161/338 Assurance bus des enfants	8 000,00	c/73211/01 AC négative Campagne	28 000,00
c/66111/01 Intérêts dette pluvial Marsillargues	50 000,00		
c/66112/01 intérêts courus non échus dette pluvial Marsillargues	8 000,00		
c/6227/020 Frais d'acte et de contentieux	8 000,00		
c/739212/01 Dotation de Solidarité Communautaire	210 000,00		
c/65561/731 Contribution aux organismes de regroupement	-200 000,00		
c/739211/01 AC Campagne	-1 000,00		
c/7391118/01 Reversements d'impôts	10 000,00		
c/6188/820 Prestations de services	4 000,00		
c/023/01 Virement à l'investissement	100 000,00		
TOTAL	201 000,00	TOTAL	201 000,00

Monsieur le Président demande au conseil de prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) :

ADOpte par chapitre la décision modificative n°1 pour l'année 2024 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 08/07/24
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL

Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex